



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'enfance

Question écrite n° 3537

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la publication du rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde et, plus particulièrement, sur le sommet mondial pour les enfants de 1990, au cours duquel la France etait representee et s'est engagee a mettre au point un programme d'action national dont les objectifs ont ete fixes pour l'an 2000. Or il semble qu'aucune disposition relative a ce projet ne soit intervenue. A cet egard, il souhaiterait connaitre quelles sont les positions du Gouvernement et il lui demande s'il entre dans ses intentions de prendre rapidement des dipositions en la matiere.

Texte de la réponse

Les 29 et 30 septembre 1990 s'est tenu au siege de l'ONU le sommet mondial pour les enfants. Plus de cent cinquante Etats presents ont souscrit a une declaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du developpement de l'enfant, et approuve le principe d'un plan d'action a echeance de l'an 2000 pour l'application de ladite declaration. Peu de pays ont aujourd'hui acheve d'elaborer ce plan d'action ; une reflexion interministerielle est actuellement menee en France entre le ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville, le ministere des affaires etrangeres et celui de la cooperation, afin d'operer cette programmation et d'en evaluer le cout. Le programme d'action francais sera presente par le Gouvernement a l'issue de cette concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3537

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1941

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4460